

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER s'est réuni le 16 septembre 2019, à la Mairie, sous la présidence de M. François RUDEL, Maire.

Les points suivants ont été traités :

DEMISSION DE M. ROFFET DE SA MISSION DE CONSEILLER DELEGUE « VIE ASSOCIATIVE, CULTURE ET SPORTS » :

Compte tenu de son déménagement, M. Roffet ne peut plus assurer correctement sa mission de conseiller délégué et souhaite donc démissionner de celle-ci.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision et indique que M. Roffet ne touchera plus son indemnité de conseiller délégué.

VALIDATION DU PRINCIPE DE LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE « PARTICIPATION CITOYENNE » :

Afin d'apporter une action complémentaire et de proximité aux services de la Gendarmerie Nationale dans leur lutte contre les phénomènes de délinquance et d'incivilité, le Conseil Municipal acte le principe d'un partenariat avec la Brigade territoriale de gendarmerie de Pont-du-Château et propose de mettre en place sur la commune de Mur-sur-Allier, le dispositif « Participation Citoyenne ». Celui-ci poursuit deux objectifs :

- 1) Développer l'engagement des habitants d'un quartier pour créer des réflexes élémentaires de prévention permettant des interventions mieux ciblées des forces de l'ordre,
- 2) Favoriser des solidarités de voisinage et renforcer le lien social.

Sans remettre en cause ni l'action des forces de l'ordre, ni les pouvoirs de police administrative que le Maire détient en application l'article L. 2211-1 du Code général des collectivités territoriales, il s'agit de s'appuyer sur un réseau de solidarités de proximité constitué d'une chaîne de vigilance structurée autour d'habitants d'un même quartier, d'un même lotissement.

Véritable outil de la prévention de proximité, ce dispositif s'appuie sur les citoyens manifestant leur esprit de responsabilité en étant attentif aux faits inhabituels et à leur propre sécurité. Ainsi, dès qu'ils ont connaissance d'un fait suspect, ils alertent les forces de l'ordre de tout évènement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins. Il est précisé que l'organisation de patrouilles, de contrôles de secteur ou d'intervention est formellement exclue et interdite.

ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE TERRITORIALE (ADIT) POUR L'ACCES AU SERVICE WEB63 :

En attendant de développer un site internet commun à Mur-sur-Allier, il est proposé au Conseil Municipal de conserver les deux sites communaux existants (www.dallet-63.fr et www.mairie-mezel.fr). Pour celui de la commune historique de Dallet, le Conseil Municipal a donc accepté d'adhérer à l'ADIT (service Web63), pour un coût annuel global de 560 € HT.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2019 – VETERANS DU FOOT DE MEZEL :

Une subvention, d'un montant de 150 €, est attribuée à l'association.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES TRAVAUX DE RESEAUX D'EAUX PLUVIALES SUR LA RD340 :

Autorisation donnée au Maire pour signer la convention avec le Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement de réseaux d'eaux pluviales sur la RD 340 (route de Pérignat et rue du Cognet) qui sont en cours de réalisation.

Plan de financement :

- subvention au titre des réseaux d'eaux pluviales :	74 410 €
- part communale :	138 190 €
- coût total :	212 600 €

VALIDATION DU PROJET DE REQUALIFICATION DE LA SALLE POLYVALENTE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, à valider le projet de requalification de la salle de polyvalente de Dallet. Celui-ci comprend principalement l'agrandissement de la salle (création d'une scène), un changement de toutes les huisseries et le renfort de l'isolation qui permettra, au bâtiment, de prétendre au label BBC rénovation, l'acquisition d'une tribune escamotable (120 places).

Le début des travaux est envisagé pour le mois de novembre 2019.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FEDER POUR LA SALLE POLYVALENTE :

Le Conseil Municipal sollicite le FEDER pour la rénovation thermique (matériaux bio-sourcés) du bâtiment.

Plan de financement :

Dépenses éligibles :	106 576 € HT (sur une enveloppe globale, honoraires compris, de 371 843 € HT)
Subvention sollicitée (80%) :	85 261 €
Autofinancement :	21 315 € HT

PROGRAMME LEADER POUR LA RENATURATION DE L'ETANG DES PLANCONS : CHOIX DU BUREAU D'ETUDE ET ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT :

Le Conseil Municipal a retenu, à l'unanimité, le bureau d'étude GEOVAL pour un montant de 19 090 € HT pour la réalisation de cette étude et à valider le plan de financement suivant :

Coût étude :	19 090 € HT
Subvention sollicitée (80%) :	15 272 €
Autofinancement :	3 818 € HT

PROGRAMME LEADER POUR LA CREATION DE LIAISONS DOUCES ENTRE L'ETANG DES PLANCONS, LA FUTURE VOIE VERTE ET LA RD1 : CHOIX DU BUREAU D'ETUDE ET ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT :

Le Conseil Municipal a retenu, à l'unanimité, le bureau d'étude GEOVAL pour un montant de 21 940 € HT pour la réalisation de cette étude et à valider le plan de financement suivant :

Coût étude :	21 940 € HT
Subvention sollicitée (80%) :	17 552 €
Autofinancement :	4 388 € HT

SIEG : MODIFICATION DE CERTAINES COMMANDES D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE SECTEUR DE MEZEL :

Modification de 5 commandes d'éclairage public dans le bourg afin que les candélabres puissent être rallumés en cas de problème. Coût total : 1 100 € HT dont 50 % à la charge de la commune.

ECHANGE AVEC SOULTE DE LA PARCELLE ZC123 CONTRE LES PARCELLES ZC238, ZC425 ET ZC416, SECTEUR DE DALLET :

Dans le cadre d'une réflexion sur le document d'urbanisme et le logement, la commune historique de Dallet a fait l'acquisition de la parcelle ZC 123, située Bas du Chambon, d'une surface de 4220 m² afin d'effectuer un échange contre les parcelles ZC 238, ZC 415 et ZC 416, situées Les Blanchés pour une surface totale de 1380 m².

Le montant de la soulte s'élève à 4920 € que M. Barri s'engage à payer selon un échéancier précis.

LONGUEUR VOIRIE COMMUNALE 2019 :

La gestion de la voirie communale relève de la compétence du conseil municipal et que le classement des voies communales constitue un enjeu important pour la Commune qui doit avoir une bonne connaissance de son patrimoine et des obligations qui s'y rattachent : une meilleure protection du domaine routier, un meilleur calcul de la dotation globale de fonctionnement, des pouvoirs de police plus étendus mais également une obligation de leur entretien incluant le respect des normes de sécurité.

Longueur de la voirie communale de Mur-sur-Allier, à compter du 1^{er} janvier 2019 est de 56 848 mètres linéaires.

DELIBERATION DE PRINCIPE POUR LA CREATION D'UN POSTE DE POLICIER MUNICIPAL :

Afin de répondre à un sentiment d'insécurité grandissant, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le principe de recrutement d'un policier municipal, à compter du 1^{er} janvier 2020. Deux fonctions principales : l'une préventive de par sa présence sur la commune et l'autre, répressive (ex : verbalisation des stationnements dangereux, lors du dépôt sauvage de déchets, ...).

La commission du personnel sera chargée d'établir sa fiche de poste et les conditions de recrutement (temps de travail, grande, fonction) seront validées lors du prochain conseil municipal.

RECRUTEMENT DE DEUX INTERVENANTS POUR ASSURER UNE INITIATION MUSICALE AUX GROUPES SCOLAIRES (modification de la délibération du 25-06-2019) :

Le Conseil municipal décide de faire appel à deux intervenants pour assurer une initiation musicale aux groupes scolaires. Les candidats devront être titulaires du Diplôme Universitaire de Musique (DUMI) et exerceront cette activité 3h par semaine.

CREATION D'UN POSTE DE CONTRACTUEL POUR LE SERVICE « ENFANCE-JEUNESSE » :

En raison des effectifs de l'ALSH périscolaire de Mezel, durant l'année 2019-2020, un poste d'adjoint technique contractuel est créé, à temps non complet (9,53/35^{ème}), pour assurer la surveillance des enfants pendant la pause méridienne (11h30-13h30) et animation à l'A.L.S.H. périscolaire (17h00-18h00).

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA MAIRIE DE SAINT-JULIEN DE COPPEL :

Le Conseil Municipal accepte de recevoir, au centre de loisirs de Dallet (les mercredis), les enfants résidant sur la commune de Saint-Julien de Coppel. La différence entre le tarif extérieur et le tarif des familles de Mur-sur-Allier sera prise en charge par la commune de Saint-Julien de Coppel

SIAREC : DEMANDE D'INTEGRATION DES COMMUNES DE BOUZEL ET SAINT-DIER D'Auvergne :

Accord pour intégrer les communes de Bouzel et Saint-Dier d'Auvergne au SIAREC, à compter du 1^{er} janvier 2020.

VŒU POUR LE MAINTIEN D'UN SERVICE POSTAL DE QUALITE SUR LE TERRITOIRE :

Soucieux du service public, pilier de l'égalité républicaine, le Conseil municipal demande à la direction de La Poste de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de répondre aux besoins de la population. Elles doivent permettre à chaque usager des communes du territoire de disposer d'un service public postal de qualité et de proximité, garant de l'égalité d'accès.

VŒU POUR LE MAINTIEN D'UNE TRESORERIE A BILLOM :

Le ministère de l'Action et des Comptes publics a engagé une réflexion sur la réorganisation territoriale des services locaux de la Direction des finances publiques, une réforme qui devrait aboutir d'ici 2022.

Le Conseil Municipal demande au Directeur Départemental des Finances Publiques (DDFIP) de maintenir la Trésorerie de Billom et d'ouvrir un autre point d'accueil sur notre territoire (par exemple sur la commune de Saint-Dier d'Auvergne), en ne gardant à l'esprit comme seul critère la garantie d'un service public de proximité efficace et accessible physiquement à tous.

BILLOM COMMUNAUTE : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2018 :

Ce document donne une vision complète de toutes les actions conduites par la Communauté de communes aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands projets d'intérêt communautaire. Il est disponible en mairie.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Création d'un groupe de travail sur la vitesse et la sécurité routière du territoire chargé de faire des propositions sur le territoire (bourgs + zones pavillonnaires) qui seront votées au Conseil Municipal de décembre. Egalement chargé de mettre en cohérence la signalisation sur les différentes portions du nouveau territoire.

Ce groupe de travail est piloté par Pascal Boitel.

Membres : Gérard Blanchamp, Olivier Boulicaud, Laurent Chantelauze, Jean Delaugerre, Bernard Giraud, Florence Jouve et Danielle Rancy.

- Vœu pour affirmer le caractère national de l'exploitation des aéroports de Paris : le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention) décide de s'opposer et de rejeter fermement toute privatisation par l'Etat du groupe ADP, entreprise gestionnaire des aéroports franciliens.

Pour signer le référendum d'initiative partagée : <https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>, ouvert du 13 juin 2019 au 12 mars 2020.